



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 18 septembre 2018

Membres en exercice : 5  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
22/8/2018

### Délibération n° B 2018-21

#### Troisième convention avec l'UGAP relative à la fourniture de gaz à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Clément PERNOT.

Etaient excusés : Messieurs Daniel BOURGEOIS, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-13 du 29 mars 2016, relative à la deuxième convention avec l'UGAP, concernant la fourniture de gaz à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'approuvant et autorisant son Président à la signer ;

Vu la deuxième convention précitée, signée le 29 février 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Le marché relatif à la fourniture de gaz naturel lancé par l'UGAP en 2014, reconduit une première fois en 2016, arrive à échéance le 30 juin 2019. L'UGAP lancera fin 2018 une nouvelle consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires qui donnera ensuite lieu à la réalisation de marchés subséquents qui entreranno en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'intérêt de renouveler notre adhésion à ce dispositif réside avant tout dans l'expertise et la technicité apportées par l'UGAP pour ce type de procédure (14 sites concernés pour le SDIS).

Le projet de convention joint présente les modalités de mise à disposition par l'UGAP d'un marché ayant pour objet la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **d'approuver la convention jointe de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP,**
- **de m'autoriser à la signer.**

**DECISION N° B 2018-21 DU 18 SEPTEMBRE 2018**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la troisième convention avec l'UGAP de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel sur le fondement d'accords-cadres, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 19 SEP. 2018  
Affiché le 19 SEP. 2018  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**